

# La forêt et sa fonction environnementale au service de la biodiversité

## Les mesures de protection environnementale en forêt

Pour quels milieux, pour quelles espèces ?

Les conséquences pour les propriétaires



Stéphane ASAEL - CRPF Lorraine-Alsace

FoGeFor Lorraine

Toul, le 7 juillet 2017



# La protection de la Nature

## Un bref aperçu historique

Milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, politique pour la restauration des terrains de montagne

Prémices en 1922 par la loi sur les forêts de protection

Loi du 2 mai 1930 instaurant les sites inscrits et classés

Loi du 22 juillet 1960 sur la création des parcs nationaux

Loi du 10 juillet 1976 instaure un véritable droit de protection de la nature

# La protection de la Nature

## Un bref aperçu historique

11 décembre 1997 adoption du protocole de Kyoto (gaz à effet de serre)

Loi du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Loi du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1

Loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2

Projet de Loi sur la biodiversité (2014)

Pour en savoir plus :

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)



# *Le Grenelle de l'Environnement*

- *Loi de programmation du 3 août 2009 (2009-967)*

## *Article 34.*

*« la biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois... La production de bois doit s'inscrire dans des projets de développement locaux »*

*Produire plus et mieux*





# Et la forêt...

**1946.** Création du Fond Forestier National

**1952.** Refonte du code forestier

**1958.** Naissance de l'IFN

**1963.** Séparation du corps des Eaux et Forêts. Naissance des CRPF et de l'ONF

**1979.** Refonte du code forestier

**2000.** Suppression du FFN

**2001.** Loi d'Orientation Forestière

**2005.** Loi du Développement des Territoire Ruraux

**2014.** Nouvelle loi agricole et forestière

# Les principales mesures de protection

Quand les codes cachent la forêt

Le code forestier, le code civil, le code rural, le code de l'environnement, le code du patrimoine, le code général des impôts, le code de la santé publique, le code de l'urbanisme,...

3 catégories de mesures



Réglementaires








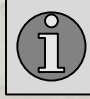
Inventaires



Contractuelles et autres



# Quels projets pour quelles réglementations ?

- Vous avez un plan simple de gestion à rédiger 
- Vous avez un projet de plantation après une coupe 
- Ouvrir un cloisonnement dans sa régénération naturelle ou faire des travaux sylvicoles (dépressage par ex) 
- Réaliser et exploiter une coupe d'éclaircie 
- Exploiter son peuplement par coupe rase 
- Créer ou faire créer une desserte forestière 



# Le plan simple de gestion

Un document de gestion durable conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole



**CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE LORRAINE-ALSACE**  
41 avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin

**SCHEMA REGIONAL DE GESTION SYLVICOLE DE LORRAINE**  
**CONSEILS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES ANNEXES**

approuvé par arrêté ministériel du 9 juin 2006  
Journal Officiel n° 144 du 23 juin 2006 (page 8442, article 36)

Pour la gestion durable  
des Forêts Privées de Lorraine



Outils cartographiques existants  
Geoportail  
Carmen

PLAN SIMPLE DE GESTION	
DE LA FORET DE <u>REMSING WIESBERG</u>	
Nom du propriétaire : Groupement Forestier du Bauchet	
Surface de la forêt : 66 ha 66 a 00 ca	
Département : Moselle	Commune principale : Folking
	
Présenté pour une durée de 20 ans	
A. <u>Schoeneck</u>	le <u>25/06/2006</u>
SIGNATURE(S) : 	
	
Plan Simple de Gestion - Page 1	

Faire l'inventaire des mesures de protection listées dans l'article L.122-8 du code forestier

Intégrer ces éléments dans la partie « enjeux environnementaux » du PSG

Si présence d'une mesure de protection spécifique, l'instruction du PSG suit une procédure particulière



# La réglementation des boisements



- à l'initiative d'une commune,
- pilotée par le Conseil Départemental,
- encadrée par le code rural (articles L.126-1 et suivants)
- 3 sortes de périmètres : interdit, réglementé et libre



# Les premiers boisements

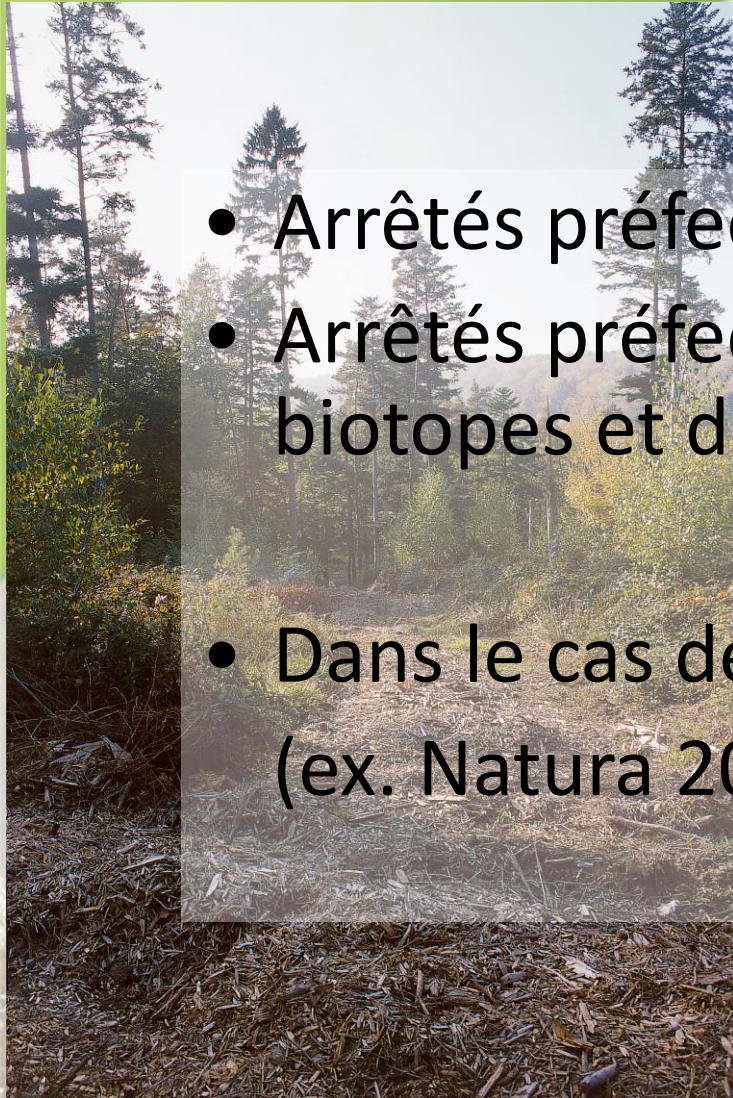
- En zone Natura 2000, produire une évaluation des incidences de son projet sur le milieu (décret août 2011)
- Premier boisement de plus de 50 ares nécessite un examen au cas par cas (décret août 2016)





# Attention aux périodes pour réaliser vos travaux

- Arrêtés préfectoraux (haies ou buissons)
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et de géotopes
- Dans le cas de dispositions contractuelles (ex. Natura 2000)





# Coupe d'amélioration, sanitaire, de première éclaircie,...

- Pas réellement de contraintes réglementaires sauf en cas de présence d'un cours d'eau et nécessité de le franchir mais dans certains cas quand même...!


Notion d'exploitation courante des fonds ruraux  
(Espaces Boisés Classés dans les PLU)

*Nécessité parfois d'expliquer ces interventions au grand public*





# La coupe rase ou coupe à blanc

- Des seuils par département (article L. 124-5 du code forestier) définis par arrêtés préfectoraux
- Sites inscrits et classés (Codes Environnement et Patrimoine)
- Périmètres de captage d'eau potable 
- Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (Loi Grenelle 2 – article 28 et articles L.642-1 à 10 du code du patrimoine)

